



Le ministre doit entendre les stagiaires !

La CGT-Educ'action a rejeté dès le début la réforme de la mastérisation que vous êtes les premiers à subir cette année. Elle a participé ou initié des actions pour s'opposer à cette réforme injuste, elle s'est opposée aux textes présentés dans toutes les instances.

La CGT-Educ'action refuse une masterisation des concours, facteur d'injustices sociales, qui impose aux étudiants deux années d'études supplémentaires sans réels moyens pour vivre avec, au mieux, des gratifications et des bourses en nombre limité, sélection sociale à l'opposé de la démocratisation ; et qui impose aux stagiaires une année de stage dans un étaiu insupportable, sans réelle formation et entrée progressive dans le métier, sans suivi pédagogique...

Pas de statu quo pour autant : Nous défendons l'idée d'un concours en fin de licence, avec une formation de deux ans payée comme fonctionnaire stagiaire et débouchant sur un master.

A la CGT-Educ'action, nous refusons les divisions considérant l'importance de l'enjeu, nous dénonçons, nous mobilisons, nous proposons.

C'est pourquoi nous sommes investis dans l'action décidée par les stagiaires du 2nd degré lors des AGs de Torcy et de Paris et que nous portons une extension de la mobilisation dans le 1^{er} degré.

Nous investissons sur VOS revendications, en recherchant toujours l'unité de toutes et de tous. Les rassemblements au Rectorat de Créteil du mercredi 17 novembre 2010 et du mercredi 1^{er} décembre 2010 au ministère démontrent cette unité d'action : nous n'en resterons pas là !

Collectifs de stagiaires :

2nd degré : "Stagiaire impossible" : <http://blog.stagiaireimpossible.org/>

1^{er} degré : pes-primaire@precarite.org

CGT-Educ'Action

Créteil	Paris	Versailles
http://www.cgteduccreteil.org/ 9 rue Génin 93200 Saint-Denis ☎ 01 55 84 41 06/07 cgteduc.creteil@wanadoo.fr	http://cgteducation75.free.fr/ 3 rue du Château d'Eau 75010 Paris ☎ 01 44 84 51 18 cgteduc75@gmail.com	http://www.premiumorange.com/uaserver/ 245 boulevard J. Jaurès 92100 Boulogne Bt ☎ 01 46 09 98 70 uaserver@wanadoo.fr

Il ne suffit pas d'entendre les revendications qu'expriment les stagiaires et les organisations syndicales, le Recteur doit y répondre !

*Les sections syndicales académiques de Créteil FSU (SNES-SNUEP-SNEP), CGT Educ'Action, FO (SNLC et SNETAA), SUD-Education, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNCL, CNT et le Collectif Stagiaire Impossible
Communiqué intersyndical du 19 novembre 2010*

L'intersyndicale du Second degré de l'académie de Créteil et le collectif Stagiaire Impossible avaient demandé audience au Recteur, pour lui faire entendre les revendications qu'expriment depuis plusieurs semaines les enseignants et CPE stagiaires. 150 stagiaires et collègues des établissements étaient présents devant le rectorat pour appuyer la délégation mercredi 17 novembre.

Nous regrettons vivement que le Recteur ne nous ait pas lui-même reçus. C'est donc Mmes DUFOND et AMYOT, DRH et Doyenne des IA-IPR, qui l'ont fait mercredi 17 novembre.

Les représentants des stagiaires ont pu témoigner de leurs conditions de stage, et nous avons ensemble fait part de nos revendications :

- ▶ **Un allègement de service : pas plus d'un tiers de service devant les classes**
- ▶ **Un accompagnement pédagogique concret et plus complet pour tous les stagiaires, un dispositif particulier pour soutenir ceux qui sont en difficulté**
- ▶ **Une clarification et une unification des procédures de titularisation dans toutes les académies.**

Mme la DRH, qui avait d'abord déclaré qu'elle refusait « que l'on dise que tout le monde va mal », a finalement affirmé qu'elle avait « entendu » les revendications, et notamment que « le point critique, c'est le nombre d'heures de service », et qu'elle « ne [cherchait] pas à minimiser » la situation. Elle s'est en revanche refusée à prendre tout engagement concernant un éventuel allègement : « vous dire que ça va changer tout de suite, ce n'est pas possible ».

Concernant la formation, elle a contesté que le dispositif mis en place à Créteil soit improvisé. Elle dit avoir pris note de la revendication de visites de formateurs, a affirmé que le Rectorat voulait « un système d'accompagnement en toute confiance », séparant « le temps de la formation du temps de l'évaluation ».

Concernant les conditions de titularisation, elle a convenu qu'il fallait « lever la pression ». « Les droits des personnels seront respectés [...] il y aura avis des chefs d'établissement et de l'inspecteur, comme l'indiquent les textes ministériels, et inspection pour tous comme l'a demandé M. le Recteur. Il y aura une procédure contradictoire ». Mais avec Mme l'inspectrice, elles n'ont guère donné de précisions : les stagiaires auront-ils accès aux avis des chefs d'établissements, des tuteurs et des IPR ? Comment le jury de qualification entendra-t-il les stagiaires ?

Concernant les conditions de stage, en dehors même de la lourdeur du service, de nombreux collègues ont des services en SEGPA, en UPI, en classes d'examen, charges de professeur principal.... Mme la DRH a convenu « qu'il faut insister auprès des personnels de direction pour rappeler les instructions du Recteur concernant les stagiaires ». Elle a pris note de la proposition d'une nouvelle circulaire du Recteur à ce sujet.

Mme la DRH a conclu l'audience en disant qu'elle avait « bien entendu qu'il fallait faire d'autres choses de façon urgente »... mais aucune de ses réponses n'a de caractère systématique et nous ne pouvons nous en satisfaire. La promesse d'examiner les situations particulières ne suffit pas. Sans forcer le trait, nous affirmons que tous les stagiaires ont aujourd'hui des difficultés, certains plus que d'autres.

Le Rectorat propose de nous recevoir à nouveau le 2 décembre. Mais c'est immédiatement que nous attendons du Recteur qu'il avance des mesures réelles et précises.

En attendant, nous appelons tous les personnels en poste dans les collèges et les lycées à manifester leur soutien aux revendications des stagiaires, et à l'exprimer collectivement au Recteur de Créteil. Les revendications des stagiaires rejoignent celles de tous les enseignants pour la défense des statuts et des conditions de travail.

CGT-Educ'Action

Créteil http://www.cgteduccreteil.org/ 9 rue Génin 93200 Saint-Denis ☎ 01 55 84 41 06/07 cgteduc.creteil@wanadoo.fr	Paris http://cgteducation75.free.fr/ 3 rue du Château d'Eau 75010 Paris ☎ 01 44 84 51 18 cgteduc75@gmail.com	Versailles http://www.premiumorange.com/uaserver/ 245 boulevard J. Jaurès 92100 Boulogne Bt ☎ 01 46 09 98 70 uaserver@wanadoo.fr
---	---	---

Mouvement-Affectation 1^{er} et 2nd degré 2010-2011

Le 4 novembre 2010, la circulaire sur les mouvements 1^{er} et 2nd degré est parue, n'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'informations.

Mouvement 1er degré

Les stagiaires du 1^{er} degré ne sont pas autorisés à participer à la phase interdépartementale actuelle (ce que nous dénonçons). Par contre, il sera obligatoire pour vous de participer à la phase départementale.

Mouvement inter-académique 2nd degré

Le serveur SIAM est ouvert du 18 novembre au 7 décembre 2010. Puis du 10 au 17 décembre 2010, pensez à retourner votre accusé de réception accompagné, le cas échéant, des pièces justificatives.

Pendant toute cette période, nos élu-e-s assureront des permanences spéciales mutations. Ils peuvent se déplacer dans un établissement pour animer des heures d'infos spécifiques

ATTENTION : Inscription en ligne sur I-Prof/SIAM obligatoire

Le serveur SIAM est ouvert

Du jeudi 18 novembre 2010 à midi au mardi 7 décembre 2010 à midi

Pour effectuer votre demande : <http://www.education.gouv.fr/iprof-siam>

Pour accéder au serveur I-prof, il faut entrer votre compte utilisateur (jdupont pour jean DUPONT par exemple) et votre NUMEN ou mot de passe. Ensuite, après être entré sur votre compte, cliquer sur le bouton "les services" puis sur le lien "SIAM".

- Vendredi 10 décembre 2010 : **date limite du dépôt des dossiers médicaux** pour les collègues souhaitant bénéficier de la bonification « handicap »

- Mardi 14 décembre 2010 : **date limite de la réception par les Rectorats des confirmations papier...** ces confirmations sont à récupérer dès le 8 décembre 2010 au secrétariat de votre établissement

- Début janvier 2011 (selon les Rectorats) : **affichage sur i-prof des projets de barèmes** et contestations éventuelles en nous contactant immédiatement

- Entre le 20 et fin janvier 2011 (selon les Rectorats) : **groupes de travail barèmes** validant les barèmes qui serviront pour les affectations

- Début février 2011 (selon les Rectorats) : **affichage sur i-prof des barèmes** décidés après les groupes de travail et contestations éventuelles en nous contactant immédiatement

- Lundi 7 février 2011 : **transmission au ministère des barèmes définitivement validés et début des commissions nationales (CAPN) d'affectation**

CGT-Educ'Action

Créteil

<http://www.cgteduccreteil.org/>
9 rue Génin 93200 Saint-Denis
☎ 01 55 84 41 06/07
cgteduc.creteil@wanadoo.fr

Paris

<http://cgteducation75.free.fr/>
3 rue du Château d'Eau 75010 Paris
☎ 01 44 84 51 18
cgteduc75@gmail.com

Versailles

<http://www.premiumorange.com/uaserver/>
245 boulevard J. Jaurès 92100 Boulogne Bt
☎ 01 46 09 98 70
uaserver@wanadoo.fr

Licenciement des fonctionnaires..., c'est parti !

La journée du 16 novembre a été marquée par la publication au Journal officiel du décret n°2010-1402 du 12 novembre 2010 "relatif à la situation de réorientation professionnelle des fonctionnaires de l'État". C'est une arme de guerre pour démanteler la Fonction publique et s'attaquer aux personnels. Ce texte est dans la droite ligne des suppressions massives de postes, de la RGPP et la transposition des dispositions contestées de la loi dite "mobilité" d'août 2009. M. Woerth, qui s'était démené pour casser le statut des fonctionnaires, a parachevé son œuvre ou ses basses œuvres..., en publiant ce décret qui permet la mise en congé de réorientation, la mise en disponibilité non payée et au final, le licenciement des fonctionnaires d'État... La fonction publique française est une fonction publique de carrière. Ce choix a été effectué afin de garantir une neutralité et une égalité de traitement de l'ensemble des usagers dans l'intérêt général.



Cela permet qu'un fonctionnaire d'État conserve son poste, quel que soit le pouvoir politique en place.

Jusqu'alors un fonctionnaire d'État ne pouvait être licencié sauf faute ou incompétence professionnelle avérées. Désormais, ce fonctionnaire pourra l'être suite à une restructuration des services !

Dans l'Éducation nationale par exemple, les réformes imposées par ce gouvernement, notamment la réforme des 3 voies du lycée ("Bac Pro" en 3 ans et sa cohorte de fermetures de sections dans la voie professionnelle, fusion des séries dans la voie technologique, réduction horaire dans la voie générale...) conduiront inmanquablement à de nombreuses suppressions de postes suivies de "réorientations professionnelles" en cascade ! La reconversion ou... la porte !

Avec le licenciement des personnels d'État, ce sont les missions du service public qui sont dans la ligne de mire. Encore une fois, la population subira les conséquences de cette politique libérale visant à réduire au maximum le rôle de l'État. Le gouvernement change, pas la politique conduite !



A remettre à un militant CGT ou à renvoyer aux adresses ci-dessous

Je souhaite : *prendre contact* *me syndiquer*

Nom (Mme, Melle, M.) Prénom

Adresse personnelle

Code postal Localité

Tél. E-mail

Établissement

Code postal Localité

CGT-Educ'Action

Créteil

<http://www.cgteduccreteil.org/>
9 rue Génin 93200 Saint-Denis
☎ 01 55 84 41 06/07
cgteduc.creteil@wanadoo.fr

Paris

<http://cgteducation75.free.fr/>
3 rue du Château d'Eau 75010 Paris
☎ 01 44 84 51 18
cgteduc75@gmail.com

Versailles

<http://www.premiumorange.com/uasenver/>
245 boulevard J. Jaurès 92100 Boulogne Bt
☎ 01 46 09 98 70
uasenver@wanadoo.fr